

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)

N° : 200-06-000134-117

JEAN-PAUL DUPUIS

et

FRANCIS TREMBLAY

Demandeurs

c.

**DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE**

et

DESJARDINS GESTION D'ACTIFS INC.

Défenderesses

AVIS DE GESTION D'INSTANCE EN MATIÈRE CIVILE
(Art. 158 C.p.c.)

Destinataires : **Me Mason Poplaw**
Me Isabelle Vendette
Me Louis Fouquet
MCCARTHY TÉTRAULT
mpoplaw@mccarthy.ca
ivendette@mccarthy.ca
lfouquet@mccarthy.ca
Tél. : (514) 397-4155

Procureurs des défenderesses

PRENEZ AVIS que la présente demande de gestion d'instance sera présentée à l'honorable Bernard Godbout, j.c.s., à la date et à l'endroit qu'il lui plaira de fixer.

Les motifs au soutien de la demande de gestion d'instance des demandeurs sont les suivants :

Protocole de l'instance et demande de communication des polices d'assurance et de la liste des membres

1. Le 6 septembre 2016, dans le contexte des négociations en vue de convenir d'un premier protocole de l'instance et aux fins de faciliter la tenue d'une audience de gestion, les procureurs des demandeurs transmettent aux procureurs des défendeurs un projet de protocole, comme il appert du courriel de transmission du 6 septembre 2016 et du projet de protocole de l'instance joint, pièce **R-1**.
2. Dans ce projet de protocole R-1, les procureurs des demandeurs proposent, sans renonciation, il va de soi, au droit des demandeurs de requérir ces informations et documents par demande d'engagements, que soit présentée une « Demande de communication de la police d'assurance responsabilité des défenderesses et de la liste des membres du groupe par la demande », et suggèrent la date du 30 septembre 2016 pour ce faire.
3. Le 14 septembre 2016, les procureurs des défenderesses transmettent aux procureurs des demandeurs un projet de protocole contenant différentes modifications, dont le report de l'échéance du dépôt de la demande de précisions des défenderesses, initialement prévue au 30 septembre 2016, au 30 novembre 2016, comme il appert du courriel du 14 septembre 2016 et du protocole modifié joint, pièce **R-2**.
4. Compte tenu de ces nouvelles demandes de modifications, qui ont pour effet prévisible de retarder le déroulement de l'instance, des discussions ont cours entre procureurs.
5. Le 28 septembre 2016, les procureurs des défendeurs transmettent aux procureurs des demandeurs une lettre accompagnée d'un autre projet de protocole de l'instance, comme il appert de la lettre du 28 septembre 2016 et du protocole modifié joint, pièce **R-3**.
6. Le 29 septembre 2016, les procureurs des demandeurs requièrent qu'il soit précisé au protocole de l'instance que la demande de précisions des défenderesses soit présentée lors de l'audience du 18 octobre 2016, comme il appert du courriel du 29 septembre 2016, pièce **R-4**.
7. Le 29 septembre 2016, les procureurs des demandeurs formulent la demande par lettre que les polices d'assurance responsabilité des défenderesses leurs soient communiquées, le tout sans préjudice du droit des demandeurs de réclamer ces documents à titre d'engagements au cours de l'instance, comme il appert de la lettre du 29 septembre 2016, pièce **R-5**.
8. Le 29 septembre 2016, les procureurs des défenderesses refusent formellement de communiquer de ces polices d'assurance et requièrent la production d'une demande auprès du tribunal qui soit notifiée au plus tard le 30 septembre 2016,

comme il appert de la lettre des procureurs des défenderesses du 29 septembre 2016, pièce R-6.

9. Dans ce contexte, de *bene esse*, les demandeurs demandent par la présente la communication des polices d'assurance des défenderesses et de la liste des membres du groupe, sans préjudice de leur droit d'en requérir la communication à titre d'engagement au cours de l'instance.
10. Les demandeurs sont justifiés de demander la communication de ces documents et informations, notamment en raison de leur pertinence pour le présent recours.
11. Par ailleurs, puisqu'aucun protocole n'est encore intervenu entre les parties malgré qu'un premier projet de protocole de l'instance ait été transmis aux défenderesses le 7 avril 2016, pièce R-7, et afin d'éviter de retarder davantage l'instance, une gestion de l'instance paraît nécessaire afin de convenir d'un premier protocole de l'instance avec le tribunal.

Audience du 18 octobre 2016

12. En vue de l'audience du 18 octobre 2016, les demandeurs demandent au tribunal de limiter le plan d'argumentation de la demande et de la défense à 15 pages respectivement.
13. Une telle limite est nécessaire afin de s'assurer que toutes les demandes puissent être débattues à cette date.

Québec, le 30 septembre 2016

Paquette Gadler

ME GUY PAQUETTE

PAQUETTE GADLER INC.

Procureurs *ad litem* des demandeurs

Courriel : gpaquette@paquettegadler.com

Tél. : (514) 849-0771

Québec, le 30 septembre 2016

Unterberg Labelle Lebeau

ME FRANÇOIS LEBEAU

ME MATHIEU CHAREST-BEAUDRY

UNTERBERG LABELLE LEBEAU AVOCATS

Procureurs-conseil des demandeurs

Courriel : flebeau@ullnet.com

Courriel : mcbeaudry@ullnet.com

Tél. : (514) 934-0841

Québec, le 30 septembre 2016

Létourneau Gagné

ME SERGE LÉTOURNEAU

ME AUDREY LÉTOURNEAU

LÉTOURNEAU GAGNÉ AVOCATS

Procureurs-conseil des demandeurs

Courriel : serge@letourneaugagne.ca

Courriel : aletourneau@letourneaugagne.ca

Tél. : (418) 692-6697, #102

 *** RAPPORT TX FAX ***

EMISSION OK

N° TACHE 0364
 ADR. DESTINATAIRE 15148756246
 SOUS-ADRESSE
 ID DESTINATAIRE
 HEURE DEB. 09/30 15:45
 DUREE TX/RX 21' 40
 PGS. 55
 RESULTAT OK

Létourneau
 AVOCATS **Gagné**

BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR

(Article 134 C.p.c.)

Destinataire :
Me Mason Poplaw
Me Isabelle Vendette
Me Louis Fouquet

Expéditeur :
Me Serge Létourneau

Société :
MCCARTHY TÉTRAULT

Nombre de pages **55** (incluant celle-ci) :

Télécopie :
(514) 875-6246

N/☎ :
2422-01

Date :
30 septembre 2016

Heure : **15:43**

Opératrice : **Roxane Guy**

Nom des parties :

JEAN-PAUL DUPUIS ET AL

Co-requérants

c.

**DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE
 D'ASSURANCE VIE ET AL**

Intimées

N° du dossier de la Cour :

200-06-000134-117

Nature du document :

**AVIS DE GESTION D'INSTANCE EN MATIÈRE CIVILE ET PIÈCES
 R-1 À R-7 (ART. 158 C.P.C.)**

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000134-117

JEAN-PAUL DUPUIS

et

FRANCIS TREMBLAY

Demandeurs

c.

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE

et

DESJARDINS GESTION D'ACTIFS INC.

Défenderesses

AVIS DE GESTION DE L'INSTANCE
EN MATIÈRE CIVILE ET PIÈCES R-1 À R-7
(Art. 158 C.p.c.)

ME SERGE LÉTOURNEAU
ME AUDREY LÉTOURNEAU
BL 5200

2422-01

Létourneau
AVOCATS **Gagné**

S.E.N.C.R.L.
116, rue St-Pierre, bureau 111
Québec (Québec) G1K 4A7

Tél. : 418 692-6697
Télec. : 418 692-1108
www.letourneaugagne.ca